



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 30/09/2024

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Fonds de concours - Commune de L'Escarène - Création d'un réseau d'assainissement collectif pour le quartier Montagnac

Délibération n° 24 09 02

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-six septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vendredi vingt septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Sandrine Barralis, Michèle Maurel, Nadine Ezingear, Nicole Colombo, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Gérard Branda par Madame Sandrine Barralis, Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Madame Martine Brun par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Alain Alessio par Madame Nicole Colombo, Monsieur Gérard De Zordo par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Armand Gasiglia par Madame Nadine Ezingear, Monsieur Jean-Claude Vallauri par Monsieur Pierre Donadey.

Absents : Monsieur Gérard Saramito, Madame Lykke Saviane et Monsieur Alain Michellis.

Madame Béatrice Ellul a été nommée secrétaire de séance.

Vu la délibération n° 12 07 09 en date du 06 juillet 2012 par laquelle le Conseil Communautaire définit les modalités d'attribution des fonds de concours,

Considérant la demande de la commune de L'Escarène pour l'attribution d'un fonds de concours concernant un projet de création d'un réseau d'assainissement collectif pour le quartier Montagnac dont le coût est estimé à 273 035,00 € HT.

Considérant le plan de financement de cette opération :

- Etat (DETR) : 136 517,50 € (50 %)
- Commune : 68 258,75 € (25 %)
- CCPP : 68 258,75 € (25 %)

Considérant l'enveloppe de fonds de concours restant à la commune (162 211,68 €),

Monsieur Francis TUJAGUE, 1^{er} Vice-président en charge des finances, propose la participation de la Communauté de Communes au projet précité à hauteur de 68 258,75 € au titre des fonds de concours.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son 1^{er} Vice-président,
après en avoir délibéré,**

- **Décide** d'allouer un fonds de concours de 68 258,75 € à la commune de L'Escarène pour le projet de création d'un réseau d'assainissement collectif pour le quartier Montagnac, étant précisé que ce fonds de concours ne devra pas excéder 50 % de la dépense restant à charge de la commune une fois les diverses subventions obtenues,
- **Décide** de procéder au versement dudit fonds de concours selon les modalités validées par la délibération n°121218, en date du 17 décembre 2012, à savoir :
 - versement d'un acompte de 25 % sur présentation de l'acte d'engagement ou d'un ordre de service avec le ou les entreprises retenues,
 - versements d'acomptes au fur et à mesure de l'avancée des travaux sur présentation des factures,
 - versement du solde à la fin des travaux sur présentation d'un récapitulatif visé par le receveur municipal,
- **Autorise** la commune, si besoin, à présenter sa demande de versement sans demander d'acomptes préalables,
- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 25

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Michèle Maurel, Messieurs Alain Alessio, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingard, Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
B. ELLUL**

**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**